



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 1 % Logement se mobilise pour la mise en œuvre du **Protocole National Interprofessionnel** (PNI) signé le 17 septembre par les Partenaires sociaux. Au moment où le débat sur l'accessibilité au logement prend une acuité particulière, il entend jouer tout son rôle et prendre ses responsabilités.

Le Conseil de l'Union d'Economie Sociale pour le Logement réuni le 23 octobre a en conséquence pris les décisions suivantes :

### Sur les emplois du 1 % Logement

Les engagements sur la période triennale 2009/2011 sont fondés sur trois grandes priorités :

- Un effort massif pour le logement économiquement accessible de 1,5 milliard d'euros par an, avec des moyens d'intervention diversifiés (un effet supplémentaire pour la production de logements sociaux, une intervention nouvelle pour la production de logements privés conventionnés).
- La montée en régime dans la politique de rénovation urbaine dont le 1 % Logement devient l'acteur référence pour un montant de 1,4 milliard d'euros par an.
- Un effort sans précédent pour l'accession sociale à la propriété avec une affectation de 500 millions d'euros par an pour des prêts ACCESSION et l'attribution de 30 000 PASS-FONCIER® sur deux ans avec le bénéfice de l'effet de levier de la TVA à taux réduit.

Au-delà de ces engagements, réussir la Garantie des Risques Locatifs pour les Partenaires sociaux, c'est sécuriser la relation bailleurs/locataires, c'est faciliter l'accès et le maintien dans le logement d'une grande partie de la population, c'est au bout remettre des milliers de logements vacants sur le marché.

Ces actions s'inscrivent résolument dans les objectifs nationaux de la politique du logement. Elles confirment l'objectif central du PNI de produire 30 000 logements économiquement accessibles supplémentaires par an. Elles sont cohérentes avec le résultat des discussions conduites à l'automne avec l'Etat.

Le Conseil d'administration de l'UESL réitère cependant ses regrets que l'Etat n'ait pas respecté ses engagements en matière de rénovation urbaine et qu'il le contraigne à financer des missions relevant jusqu'à présent du budget de l'Etat ; ce qui conduira l'UESL à recourir à l'emprunt mais également à mobiliser des moyens financiers déjà gagés pour la rénovation urbaine. Les Partenaires sociaux resteront vigilants sur l'équilibre financier du Mouvement à moyen terme.

### **Sur la gouvernance du 1 % Logement**

En premier lieu, les Partenaires sociaux sont très attentifs aux modalités de gouvernance qui seront instaurées par le projet de loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion. Ils réitèrent leur exigence d'être codécideurs sur les emplois du 1 % Logement.

Un *comité de réforme 1 % Logement* est mis en place, avec cinq groupes de travail présidés par des personnalités issues de différents milieux du logement, qui présenteront leurs propositions d'action dès le mois de décembre sur l'adéquation des structures nationales et locales aux objectifs définis, et sur l'amélioration des méthodes de gouvernance du Mouvement.

Le Conseil, qui a par ailleurs créé en son sein un comité d'audit, a confirmé sa volonté d'agir vite et dans la transparence pour traduire dans les faits le second volet du PNI sur la gouvernance dans le cadre d'un paritarisme renforcé.

Un site internet de débats *1pclogement* accessible à tous intervenants sera ouvert le 2 novembre.

Le Conseil appelle à la mobilisation de tous les acteurs pour la mise en œuvre de ce programme ambitieux, au service du logement des salariés et au-delà de l'ensemble de la population.

Enfin, dans le contexte de la crise financière actuelle, il propose au Gouvernement de consentir à titre exceptionnel un délai de trésorerie de deux mois pour le versement des entreprises en fin d'année, sans en modifier les conditions d'exigibilité.

Contact Presse : 01 44 85 81 53